

Place de l'appareil de formation agricole dans l'environnement de l'unité de production agricole et son rôle dans l'épanouissement du monde rural et le développement du secteur productif agricole. Cas de l'Algérie

Seddik HAICHOOR

Ingénieur agronome. Docteur en géographie et aménagement rural. Cadre technique du ministère de l'agriculture en retraite

Sommaire :

1. INTRODUCTION.....	172
2. METHODOLOGIE.....	176
3. BUTS DE L'ETUDE.....	176
4. RESULTATS	178
4.1. L'attitude des ruraux, face à la campagne et aux métiers liés au travail de la terre.	179
4.2. La formation agricole et les politiques agraires	182
4.3. La formation agricole : fondements pédagogiques des enseignements ; population cible et finalité du cursus de formation.....	183
5. DISCUSSION.....	185
5.1. La réhabilitation du créneau formation agricole auprès des candidats potentiels.	186
5.2. Le renforcement des enseignements du créneau de formation en agriculture	187
6. CONCLUSIONS.....	188
7. REFERENCES	188

Citer ce document :

HAICHOOR, S. 2019. Place de l'appareil de formation agricole dans l'environnement de l'unité de production agricole et son rôle dans l'épanouissement du monde rural et le développement du secteur productif agricole. Cas de l'Algérie. *Cinq Continents* 10 (21): 170-190

Place de l'appareil de formation agricole dans l'environnement de l'unité de production agricole et son rôle dans l'épanouissement du monde rural et le développement du secteur productif agricole. Cas de l'Algérie

Seddik HAICHOOR

Place of the agricultural training apparatus in the environment of the agricultural production unit and its role in the development of the rural world and the agricultural productive sector. Case of Algeria. Agricultural training, weakened by prejudices, weakened by agrarian policies, serviced by the profile of candidates who have joined agricultural training establishments, has finally seen its reputation somewhat distorted. These different situations have had negative effects, except for the drastic drop in demand for training; the dismantling of its school infrastructure and the lack of supply of work places. These embarrassing circumstances in more ways than one could overcome the niche of agricultural training, because some men believed in its place in the agricultural environment and in its role in the development of the agricultural sector.

Key words: agricultural training; technical; land frame; agriculture food, agricultural policy; rural development.

Place de l'appareil de formation agricole dans l'environnement de l'unité de production agricole et son rôle dans l'épanouissement du monde rural et le développement du secteur productif agricole. Cas de l'Algérie. La formation agricole amoindrie par les préjugés, affaiblie par les politiques agraires, desservie par le profil des candidats ayant rejoint les établissements de formation agricole, a fini par voir sa notoriété quelque peu altérée. Ces différentes situations auxquelles elle a dû faire face ont eu des effets néfastes, si ce n'est la baisse drastique des demandes en formation ; le démantèlement de son infrastructure scolaire et le manque d'offre de postes de travail. Ces circonstances embarrassantes à plus d'un titre n'ont pu venir à bout du créneau de formation en agriculture, parce que certains hommes y croyaient en sa place dans l'environnement agricole et en son rôle dans le développement du secteur de l'agriculture.

Mots clefs : formation agricole ; encadrement technique ; foncier ; agriculture ; alimentation ; politique agricole ; développement rural.

1. INTRODUCTION

Le développement de l'agriculture est conditionné par la conduite des dispositions qui s'imposent (au plan réglementaire) ; la nature des aménagements à apporter (au plan technique) ; la consistance des moyens à mobiliser (au plan logistique et financiers) ; l'aspect des séquences didactiques à diffuser aux bénéficiaires des formations (au plan actualisation et vulgarisation) et dont leur interaction conduirait inéluctablement à l'augmentation des chances d'obtenir des résultats probants (AUBRY C., 2007 ; HAICHOOR S., 2014).

Deux types d'institutions sont concernés par ces finalités. Le premier, l'Etat, à qui incombe les rôles : « de prise de décision ; d'animation ; de soutien et de régulation », de tout ce dont a besoin le secteur productif agricole (AUBRY C., 2007). Le second, les établissements de formation agricoles, lesquels sont chargés des formations : initiale (techniciens et adjoints techniques) et continue (encadrement et producteurs) (ROLLAND J.P., 2016). Ces activités de formation, d'une importance capitale, permettent l'acquisition des connaissances (savoirs) et des pratiques agricoles (savoirs-faire), dont les retombées se traduisent par une évolution du mode opératoire des intervenants, ce qui stimulerait le niveau de production du secteur productif, jusque-là assez dérisoire et contribuerait à surmonter les contrariétés que connaît le secteur de l'agriculture et dont les conséquences pourraient lui être fatales.

Bretonnes G.J. (1969) avait déclaré à ce propos : « Si l'agriculture est dans le marasme, elle n'offre qu'un marché en stagnation et entrave le développement du reste de l'économie et si on néglige de développer suffisamment l'agriculture, il devient difficile de développer quoi que ce soit d'autre : c'est le principe fondamental de la croissance équilibrée ».

Harbison F.H (1964) s'est prononcé quant à lui sur les retentissements des activités « éducation ; formation et apprentissage » sur le développement de l'homme, à l'exemple de la vivacité de l'esprit ; le sens de l'analyse ; l'habileté dans le choix ; la sensibilité pour le progrès ou la disponibilité pour le changement », en un mot une amélioration du potentiel intellectuel des formés, résultat validé par les conclusions des travaux portant sur ce centre d'intérêt (DELECRAZ J. 2017).

Au plan pratique, outre la mise en place des productions agricoles choisies dans le respect absolu des itinéraires techniques préconisés et des conditions de production recommandées, elle constitue : « une façon de maintenir la communauté rurale au sein de la campagne ; un moyen de pouvoir drainer de nouvelles arrivées ; une possibilité de renforcer la campagne en moyens humains aguerris aux travaux de la terre » (BRETONNES G.J., 1969). Le présent aspect avait certainement été négligé à un moment donné, sinon insuffisamment pris en charge, qui fait que le secteur de l'agriculture se voyait soumis à une perturbation sans précédent, jusqu'à entraver la maîtrise de sa

gestion et affaiblir son niveau de production. A titre d'illustration, nous citerons quelques conséquences résultant de cet état de fait.

Exode rural. Ce phénomène avait été amorcé par le pouvoir colonial, à travers la dépossession des terres des autochtones, pour favoriser l'installation des colons dans la campagne algérienne et consolidé par le regroupement des ruraux au niveau des camps contrôlés par l'armée, pour briser le soutien apportait à la lutte de libération nationale. Une fois l'indépendance acquise (1962), l'incohérence des politiques appliquées par le jeune Etat algérien (iniquité entre les secteurs économique) avait intensifié le phénomène de déplacement des hommes, jusqu'à déséquilibrer sa répartition au plan spatial. Cela s'était traduit par un appauvrissement de la campagne en ressource humaine et par une ruralisation de la ville (GEORGE P., 1977 ; BENACHENOU M. 1979 ; ROSENTAL P.A., 1994). Cette saignée s'était accentuée dans le temps, pouvant devenir problématique. Les données ci-dessous mettent en relief son évolution dans le temps. Au premier janvier 2018, la population algérienne se situait dans la limite de 42,2 millions d'habitants (ANDI, 2018), avec une strate urbaine en nette évolution dans le temps : 65,9% en 2008 (Direction technique chargée des statistiques régionales, 2011) ; 77% en 2016 ; une prévision de 87,4% pour 2050 (FAO, 2016).

Inadaptation de la politique adaptée. A l'indépendance du pays, la doctrine choisie était le socialiste avec une particularité qui était celle de la coexistence de deux secteurs antagonistes : étatique (l'ex foncier colonial) et privé (les propriétés foncières privées). Les tergiversations dans la gestion du secteur de l'agriculture (soutien du secteur autogéré et marginalisation des agriculteurs privés) avaient affecté le fonctionnement du secteur de l'agriculture dans sa globalité et instauré une certaine lassitude au sein du milieu rural et des travailleurs agricoles. (BAOUCHE F., 2014). Deux exemples peuvent être cités à titre d'illustration. Le premier concerne le démantèlement des exploitations agricoles relevant du domaine de l'Etat, suivi d'une distribution des terres au profit des travailleurs à titre de concession et ce en raison de l'impossibilité de pouvoir mettre en place une gestion harmonieuse (HAICHOOR S., 2012). Le second exemple porte sur la révolution agraire et dont les terres nationalisées avaient été restituées à leurs propriétaires initiaux, après l'abolition de la réforme engagée. Ce renoncement revient au blocage du processus d'épanouissement des entités mises en place (coopératives), alors que l'alternative prise visait, à travers l'attribution aux prolétaires des terres nationalisées, de créer une certaine dynamique au sein de la campagne (LUCAS P., 1973 ; DE VILLERS G., 1980).

Inefficacité des organes de soutien à la production agricole. La monopolisation par l'Etat des différentes activités de soutien à la production agricole « matérielles, techniques ou financière » n'avaient pu venir à la rescousse d'un secteur productif, de par l'inefficacité de leurs interventions ; les lourdeurs dans le fonctionnement et les

perpétuels changements opérés dans le temps au niveau des entités créées et des missions allouées (HAICHOOR S., 2012). L'adoption de la doctrine libérale avait conduit à l'extinction des différents offices mis en place et à la réactivation du système de représentation des consortiums internationaux pour reprendre le relai et réinstaller leur maillage à travers le pays.

Défaut d'encadrement technique : A la veille de l'indépendance, le départ précipité de l'encadrement technique agricole d'origine française avait fortement affecté le secteur de l'agriculture. Les techniciens algériens, limités en nombre, avaient éprouvé d'innombrables difficultés pour répondre aux différentes sollicitations du terrain. La raison à cela revient à leur forte implication dans la prise en charge du patrimoine foncier délaissée par les colons, qu'il fallait préserver d'une dilapidation certaine ; organiser et gérer pour qu'il puisse accomplir sa mission de production dans les meilleures conditions (BESSAOUD O., 2013). L'Etat, libéré de cette charge, après son retrait des actes de production (dissolution des domaines autogérés ; distribution des terres sous forme de concession aux travailleurs agricoles et restitution des terres nationalisées à leur propriétaires originels), retrouve sa noble mission d'appui technique à la production agricole, à travers les directions des services agricoles de wilayas.

Faible attractivité de la campagne. La raison à cela revient à la carence que recèle la campagne, par rapport à ses deux fonctions (PINTUS F., 2009).

Comme cadre de vie. Comparativement au milieu urbain, la campagne accuse un énorme retard en matière de commodités offertes, lequel avait favorisé le déplacement de la force active (main d'œuvre agricole et jeunes ruraux) vers les citées urbaines. L'autre motivation qui avait intensifié le départ de la force active est la facilité de son quotidien, en différents points de vue (approvisionnement en denrées alimentaires ; scolarisation des enfants ; proximité des centres de soins et autres services).

Comme espace productif. Les travaux agricoles sont en fait assez astreignants, même si la mécanisation avait quelque peu allégé la pénibilité. Aux nombreux aléas auxquels dont l'activité agricole se trouve exposer, s'ajoutent la faiblesse des revenus tirés de la pratique agricole (salariés « rémunération limitée » ou producteurs « seuil de production faible, ne permettant qu'une rentrée d'argent dérisoire ». Outre cela, les plans adoptés et les stratégies arrêtés en matière de développement n'avaient pu impulser la production agricole, en raison de leur inadaptation à la réalité du terrain et l'apport de l'appareil de formation agricole aurait pu être le moyen idoine pour secourir le secteur production d'une agonie certaine, si l'ambiance qui régnait au sein des unités de production était moins pesante. Le plan de formation arrêté assez en effet ambitieux et consistait à pourvoir le secteur de l'agriculture, en personnel technique de niveau moyen ; à actualiser les compétences professionnelles des intervenants en milieu agricole (encadrement et producteurs). Pour renforcer les acquis en matière de formation, le

secteur productif agricole relevant du domaine de l'Etat, parallèlement à sa fonction de production, était aussi mis à contribution dans l'action de formation, comme site d'apprentissage pour les élèves en formation ; comme espace de démonstration, au profit de l'encadrement et producteurs et comme futur milieu professionnel pour les nouveaux diplômés.

Avec l'application de la loi 87/19, ces retombées s'étaient estampées, par le fait même que les structures d'encadrement technique n'avaient plus le droit d'injonction dans la gestion des Ex exploitations agricoles relevant du domaine de l'Etat, autonomie qui s'était traduite au plan pratique par trois effets directs. Le premier étant la perte d'un terrain d'application pratique pour les élèves en formation, parce que ne remplissent plus les conditions de formation requise, suite à leur émiettement ; le second effet ressenti est la régression relevée au plan des compétences techniques des formés ; le troisième concerne la drastique régression des demandeurs en formation, par suite que le créneau agriculture n'était plus devenu porteur. Le nouveau paysage agraire (concessionnaires organisés en exploitations agricoles individuelles et collectives) n'offrait plus de postes de travail, préférant faire appel à l'entraide familiale pour conduire leur plan de production agricole respectif, sinon opérer des recrutements occasionnels et brefs, limités à des tâches précises qui ne peuvent être différées dans le temps. Cela avait constitué un alibi pour les candidats potentiels pour explorer d'autres possibilités de formation. L'iniquité qui existait par le passé entre les deux secteurs productifs (exploitations agricoles relevant du domaine de l'Etat et propriétaires terriens) qui avait pris fin, avait unifié les rangs des producteurs et engendré une facilitation des tâches de l'encadrement technique prêtée en direction des producteurs, ne se souciant que de l'augmentation de la capacité de production agricole et de l'amélioration de la qualité des produits récoltés. La variation intervenue au niveau de l'environnement agricole, si elle n'avait pu stimuler l'ardeur des demandeurs en formation en direction du créneau agriculture, le désagrément noté ne diminue en rien le rang de la campagne et des métiers liés à la terre, au sens où elle demeure un site d'habitat non négligeable et une aire de production agricole conséquente. Ces deux fonctions, bien assurées, éviteraient à la communauté rurale d'être exposée aux risques d'une aventure périlleuse en citée urbaine ; préserveraient les deniers de l'Etat d'un éventuel épuisement, par suite d'un recul du tonnage des importations en produits agricoles et empêcheraient aux responsables politiques de faire l'objet de chantage, par leur position vis-à-vis de certains événements internationaux.

2. METHODOLOGIE

Le travail en rapport avec la présente réflexion se propose d'analyser la situation qui prévaut au niveau de la formation agricole. Pour ce faire un diagnostic sera opéré, à travers la consultation de tout support (thèses, mémoires, rapports et autres) pouvant éclairer notre vision et aiguïser notre jugement. Il sera suivi par un recueil de données auprès des acteurs de terrain (professionnels et producteurs), informations qui seront consolidées par le résultat des acquis tirés du vécu professionnel dans le domaine de la formation agricole. Cette manière de faire permettra de cerner la problématique de la formation agricole en Algérie et d'envisager la stratégie à arrêter pour voir sa réhabilitation et sa relance.

3. BUTS DE L'ETUDE

Depuis un certain temps, le créneau agriculture n'est plus l'apanage du seul département de l'agriculture, celui de la formation professionnelle tente de l'investir, en organisant des sessions de formation au niveau de ses structures. Face à ce bicéphalisme, la question qui nous vient à l'esprit est de savoir, s'il faut maintenir ce créneau de formation au niveau des deux départements ministériels ou alors le céder au département se sentant le plus apte à fournir une prestation qui soit en accord avec les exigences professionnelles, en matière de savoirs, savoirs être et savoirs faire ?

La formation agricole a pour but de permettre aux formés de conduire les productions agricoles, selon les exigences culturelles et l'itinéraire technique préconisés par chacune des fiches techniques de référence. L'appareil de formation agricole relevant du département de l'agriculture est en mesure de répondre à ce type de sollicitation et ce en dotant les formés d'outils méthodologiques et techniques, leur permettant de tendre vers ces finalités et dont leur contribution sur terrain tendra à améliorer le niveau de production agricole. La part de contribution du secteur agricole dans le PIB est estimée pour l'année 2014 à 11,09% (ACTUALITIX). Ce seuil aurait pu être plus accentué, si les productions agricoles n'avaient subi l'influence de certains facteurs pénalisants. Cette ambition est sensée, de par les moyens mobilisés, que sont :

Secteur productif agricole : Le potentiel foncier algérien s'étale sur une étendue de 42,4 millions d'ha, représentant l'équivalent de 18% de la surface totale du pays. La surface agricole utile est de l'ordre de 8,5 millions d'ha, représentant 20% de la surface agricole totale (<http://www.algeria.cropscience.bayer.com>). Elle est répartie entre trois secteurs (BOUDEDJA N., 2004).

- Un secteur privé majoritaire au plan de la surface exploitée, de l'ordre de 5.500.000 ha.

- Un secteur privé d'Etat s'étalant sur une superficie de 2.800.000 ha, représentant 35% de SAU, lequel est attribué aux travailleurs de la terre sous forme de concession et organisé en exploitations agricoles, sous forme individuelle (EAI) ou collectives (EAC).
- Un secteur public, qui regroupe les fermes pilotes et les terres attribuées aux entités de recherche, lesquels disposent d'une superficie globale de l'ordre de 200.000 ha.

Potentiel humain d'origine rurale. En valeur absolue, la population rurale augmente graduellement dans le temps : 8.246.518 habitants en 1966 – 10.261.215 habitants en 1977 – 11.594.693 habitants en 1987 – 12.133.926 habitants en 1998 - léger fléchissement en 2008, ramenant le chiffre initial à 11.609.000 habitants. En termes de pourcentage, il ya par contre une tendance à la baisse : 68,57% en 1966 ; 60,54% en 1977 ; 50,45% en 1987 ; 41,73% en 1998, enfin 34,06% en 2008. A l'horizon 2050, la campagne rurale accusera un déficit de l'ordre de 20% de ses effectifs, ramenant le chiffre initial à 9,7 millions d'individus (ALGERIE ECO, 2016).

Appareil de formation agricole. L'appareil de formation agricole compte 12 établissements, dont 08 de niveau secondaire, que représentent « les instituts de technologie moyen agricole spécialisés » (ITMAS) pour la formation de techniciens spécialisés (recrutement à partir du niveau de 3ème année secondaire) et 04 établissements de niveau moyen, composés de 02 centres de formation et de vulgarisation agricole» (CFVA) et 02 centres de formation d'adjoints techniques spécialisés en foresterie (CFATSF), (recrutement à partir de la 9ème année de l'enseignement moyen).

En plus de la formation initiale, ces établissements assurent le perfectionnement et la vulgarisation au profit de l'encadrement et des producteurs en activité. La préoccupation qui anime les responsables de ces structures de formation agricole est de doter l'ensemble des intervenants dans le circuit « production – formation » de capacités méthodologiques (une démarche sensée et un raisonnement logique) et de capacités techniques (acquisition de savoirs et savoirs faire), leur permettant d'amender leur façon de faire.

Le thème développé sera structuré en trois volets, que sont :

I - L'attitude des résidents ruraux, face à la campagne et aux métiers liés au travail de la terre

II - La formation agricole et les politiques agraires

III - L'enseignement agricole. Fondements pédagogiques ; population cible et finalité du cursus scolaire

4. RESULTATS

Les actions de formation à fondement technique relèvent des prérogatives du secteur de la formation professionnelle. La préoccupation de ce dernier de prendre en charge toutes les formations en lien avec les différents secteurs économiques est légitime et ne devrait pas rencontrer de difficultés, du moins au plan matériel, de par le nombre de structures de formation opérationnelles (1200 structures réparties raisonnablement à travers le pays, avec une capacité pédagogique de l'ordre de 1000 places par établissement) (BENALI A., 2018). Au plan pédagogique, l'initiative mérite d'être réfléchie, principalement lorsque la spécialité visée présente certaines particularités, à l'exemple de celui de l'agriculture. La remarque à faire à ce propos dérive du constat fait sur le terrain. En effet, les établissements relevant de la formation professionnelle s'étaient limités pour leur majeure partie à dispenser les filières ne nécessitant pas un besoin excessif en moyens humains, matériels, scientifiques et techniques, à l'exemple de l'apiculture ; de l'aviculture ou de l'aménagement des espaces verts. Ce choix est problématique à plus d'un titre, au sens où le terrain recherche plutôt la polyvalence, pour élargir le champ d'intervention des formés une fois en situation professionnelle ; comme il n'apparaît pas aussi être la manière la plus appropriée pour assister le secteur de l'agriculture à gagner la bataille de production, parce que conditionnée par le bénéfice d'une large capacité professionnelle englobant toutes les filières. Pour ce faire, une réflexion mériterait d'être conduite entre les deux départements, pour définir les profils à former et déterminer les zones de mise en place des formations agricoles, en spécialisant certains établissements. A notre sens la contribution de la formation professionnelle pourrait plutôt être utile pour le secteur de l'agriculture, dans les domaines de la mécanique, du machinisme agricole et de la comptabilité.

En matière de formation, le ministère de l'agriculture dispose de ses propres infrastructures éducatives et des compétences nécessaires pour couvrir les besoins du secteur en encadrement moyen (formation initiale) et de prendre en charge le volet formation continue (actualisation des connaissances « encadrement » et perfectionnement « personnel ouvrier »). Leur implantation à l'échelle du territoire national obéit à la logique d'une adéquation de la spécialité enseignée avec la vocation agricole de la zone considérée.

Les candidats potentiels pour les profils ciblés (technicien et adjoint technique) ne font pas défauts, si l'on s'en tient au taux de déperdition au niveau des différents paliers de formation (primaire – moyen et secondaire).

Scolarisation. Les avancées relevées en ce domaine sont significatives. Primaire : 98% pour les garçons et 97% pour les filles ; pour le moyen et le secondaire, une certaine

régression est relevée, par rapport au premier palier : 57% pour les garçons et 65% pour les filles (ASSIA H., 2016).

Déperdition scolaire. Les taux de réussite aux examens scolaires des trois paliers sont en deçà des 100%, ce qui suppose l'existence d'une déperdition. Pour l'année 2012, les résultats enregistrés ont été de 84% pour le primaire ; 72% pour le moyen et 59% pour le secondaire (YUSUF KOCOGLU, LEAD, 2014).

Insertion des jeunes dans le circuit de la formation. Les effectifs des formés annuellement à l'échelle du pays est de 240.000 stagiaires, lesquels ne représentent que les 20% des demandeurs en formation (BENALI A., 2018). Les 80% restants sont pris en charge par les entreprises économiques et artisans. L'appareil de formation agricole relevant du département de l'agriculture ne peut satisfaire qu'une proportion limitée de ces demandeurs en formation, en raison de ses capacités limitées. Si certains des demandeurs en formation s'abstiennent de lier leur avenir avec le créneau agriculture, pour les ruraux cela pourrait être une opportunité pour eux, leur évitant ainsi de connaître les déboires d'une aventure en milieu urbain, pour laquelle ils ne sont point préparés. Il faut dire aussi que la situation du secteur de l'agriculture ne peut demeurer continuellement en l'Etat, nécessairement elle doit évoluer. Cet objectif, s'il relève des efforts et de l'endurance des acteurs de terrain, l'appareil de formation agricole pourrait apporter sa contribution à cette atteinte et ce à travers la mise à la disposition du secteur productif de compétences avérées, en allouant aux formés la possibilité de se substituer dans le temps aux acteurs de terrain jouissant d'une démarche expérimentale empirique. Ce renouveau dans la façon de faire des acteurs de terrain (surpasser les difficultés et à rendre l'outil de travail «la terre » performant) aurait des effets plus pertinents, une fois leur acclimatation assurée à la rigueur de la vie en campagne et leur endurcissement aux travaux agricoles de la ferme atteint. Ceci pour dire que la formation de l'homme est indispensable, parce qu'elle représente l'élément moteur de toute dynamique de changement, comme elle joue un rôle déterminant dans la métamorphose du milieu producteur et du monde rural.

4.1. L'attitude des ruraux, face à la campagne et aux métiers liés au travail de la terre.

La présente préoccupation nous force de soulever trois questions.

4.1.1. La campagne constitue-elle un milieu attractif ?

L'attractivité en direction de la campagne s'évalue à travers la capacité de la campagne à contenter les aspirations des résidents en place et à stimuler les ambitions de

nouveaux prétendants, attentes qui l'érigent au rang d'espace multidimensionnel (BENRICHA B., 2012).

Les avantages que peut procurer la campagne, c'est bien un environnement moins pollué et un mode vie moins stressant (PISTRE P., 2012). Le bien être offert ne peut cependant être équivalent à celui retrouvé en ville, malgré la nature et l'ampleur des aménagements pouvant être apportées, lesquels ne doivent pas en aucun cas occasionner un bouleversement du paysage, jusqu'à le dénaturer. La constance de certains maux peut être inébranlable, particulièrement dans les zones isolées, où la population est éparse, à l'instar du manque d'équipements socioculturels (maison de culture, aire de sports) et/ou administratifs (santé, poste, municipalité) (AGBOKOU L., 2016).

Vivre en campagne, peut-être une motivation personnelle, alternative qui permet de maintenir une certaine vivacité humaine en son sein, mais qui ne peut en aucun cas exclure la présence de contraintes, à l'exemple :

- De la mobilité des résidents ruraux, laquelle peut constituer un sérieux problème à la communauté rurale et aux pouvoirs publics ;
- De la scolarité des enfants, où ceux relevant du domaine des besoins des ménages (shopping), de la santé (dispensaire), de la culture (maison des jeunes) et du sport (aire de jeux), dont le manque affecte la qualité de la vie.

4.1.2. Les contrariétés, que génèrent les métiers liés à la terre, produisent-elles des effets incommodes sur les jeunes ruraux et la force de travail ?

La pénibilité et l'épuisement qui découlent de la conduite des tâches agricoles peuvent susciter au niveau des jeunes ruraux un sentiment de repli vis-à-vis du créneau agriculture, comme ils peuvent générer un sentiment de lassitude au niveau de la force de travail. Les tâches de production, de surveillance et d'entretien se cumulent et requièrent de l'effort physique, même si la mécanisation avait allégé quelque peu la charge de travail (SOLIDARITE PAYSAN, 2016). Cette contrainte empêche, sinon rend difficile la possibilité de bénéficier d'une période de repos, sans l'avoir au préalable planifié, ce qui dénote une imbrication de la vie privée avec la vie professionnelle (BENCHAIDA B., 2016).

L'exercice des métiers liés à la terre exige de nos jours certaines capacités intellectuelles, en raison du fait que les acteurs de terrain se doivent d'analyser des situations et de choisir l'option la plus favorable à leur cas, pour ne pas hypothéquer l'avenir de leur exploitation. Outre cela, la mission de la campagne ne se limite pas à pourvoir le pays en produits alimentaires, elle doit générer de la richesse et impulser l'emploi, finalités qui imposent la contribution de l'homme. Ce dernier, en qualité de producteur se doit de choisir les productions à implanter, qui doivent être en harmonie avec le milieu naturel et en accord avec les tendances du marché. Ceci étant, un déplacement éventuel de l'homme vers le milieu urbain, en plus de rendre la campagne

triste et hideuse, fait apparaître des problèmes incommensurables (RAMBAUD P., 1966). A cette situation pernicieuse, deux préoccupations mériteraient d'être soulevées :

Que deviendrait notre campagne, sans ses résidents permanents ?

Cette inquiétude en direction de la communauté rurale est louable, parce qu'elle permet de maintenir la ressource humaine en place. Elle reste cependant soumise à une condition, qui est celle de voir les pouvoirs publics appliquer une politique audacieuse vis-à-vis de la campagne, pour actionner son développement.

Que deviendrait notre secteur productif agricole, sans sa force de travail ?

Le développement de l'agriculture a toujours constitué un dossier sérieux. Les dispositions prises jusqu'ici par les gestionnaires du secteur, à travers les différents plans, s'étaient avérées être malheureusement contre productives. Cela s'était traduit par un malaise profond au niveau des travailleurs, lequel avait favorisé leur renoncement à l'activité agricole, comme il avait renforcé leur détermination à rejoindre d'autres secteurs économiques. A cette saignée en ressources humaines et en main d'œuvre, les décideurs n'avaient pu trouver le juste milieu pour lui apporter une solution équitable, permettant ainsi de préserver le secteur productif d'une faillite certaine et de maintenir une certaine vivacité à la campagne. La libre initiative des producteurs (adoption de la doctrine libérale) parviendrait-elle à surmonter les difficultés connues par le passé, en un mot qu'elle viendrait à la rescousse d'un secteur, en apportant son lot de solutions à un secteur qui connaît des problèmes multidimensionnels.

4.1.3. La tentation d'exode de la masse rurale vers la ville et l'attrait de la force active vers les activités autres que celle de l'agriculture, sont-elles dangereuses comme option pour le secteur de l'agriculture ?

La vie en campagne et les métiers y afférents n'échappent pas à ces risques. Les motivations à la base de ces manifestations sont nombreuses. Nous tenterons d'approcher ces questions pour démêler les causes à l'origine de ces deux phénomènes.

4.1.3.1. La tentation d'exode des ruraux vers la ville constitue-t-elle une option dangereuse ?

Elle est en effet assez pénalisante pour la campagne, en raison des conséquences qui découleraient de cette situation, si ce n'est la disproportion de la répartition de la population au plan spatial, au profit des citées urbaines. Le surpeuplement de ces dernières engendre de nombreux problèmes, dont la crise en logements ; l'émergence des bidonvilles aux alentours de la ville ; la disponibilité limitée en denrées alimentaires et l'élévation excessive de leur prix ; enfin l'amplification de la demande en emploi en milieu urbain, augmentant le taux de chômage et favorisant l'émergence du marché informel (BESSAOUO O., 1980).

4.1.3.2. L'alternative d'intervenir hors secteur agricole constitue-t-elle un choix intéressant pour la force de travail et représente-t-elle une option contreproductive pour la campagne et le secteur de l'agriculture ?

Le bénéfice tiré de l'exploitation de terre est limité, en raison du mode de faire-valoir archaïque ; du manque de moyens matériels et financiers et de l'étroitesse des surfaces exploitées « 70% des exploitations agricoles disposent d'une superficie inférieure à 10 hectares » (BENSAOUD O., 2006). Pour ce qui est de la rémunération tirée par la force de travail en secteur hors agriculture, elle est plus consistante à celle perçue au niveau de la campagne. Cet avantage financier à lui seul, soutient l'idée d'un déplacement, malgré le fait qu'il présente un aspect pénalisant « la tranche d'âge 20-29 ans représente à elle seule plus de la moitié (51,4 %) des demandeurs d'emploi (BENSAOUD O., 2006). Hormis cette déperdition, la force de travail en place suffit amplement dans l'immédiat pour conduire l'acte de production, eu égard au taux qu'elle représente « 56% de la population rurale, soit 7.257.000 personnes » (BLIDI A., 2006) ; qui, au plan de la représentativité d'un point de vue de la tranche d'âge des moins de trente ans, est estimée à 70% (BEDRANI S., et CHERIET F., 2012). Pour ce qui est de la structure de l'emploi par secteur d'activité, le secteur de l'agriculture se taille une part égale à 11,7%, la positionnant au quatrième et dernier rang (ONS, 2012). Cette aventure vers la ville soulage certes quelque peu le chômage en milieu rural, malheureusement elle porte sur la couche qui aurait pu être la force vivante en mesure d'ériger le secteur agricole au rang souhaité.

4.2. La formation agricole et les politiques agraires

Par rapport aux événements vécus dans le temps par le secteur de l'agriculture, assez contradictoires les uns des autres, la formation agricole se devait à chaque fois de s'adapter à la nouvelle orientation pour assurer la continuité des missions qui relèvent de ses prérogatives. A la vielle de l'indépendance du pays, la forte demande en encadrement technique du secteur de l'agriculture avait amené les responsables à imaginer des scénarios pour démultiplier le nombre de formés. Pour susciter l'attrait des candidats potentiels en direction du créneau agriculture, des mesures incitatives avaient été prises par le département de l'agriculture, parmi lesquelles :

- l'assouplissement des conditions d'accès, pour combler les places pédagogiques offertes, en vue de pourvoir aux besoins des structures techniques d'encadrement en matière de personnel technique moyen ; des offices de soutien à la production et des unités de production agricole.
- le bénéfice, au profit des futurs élèves admis en formation, d'un présalaire et d'une offre d'emploi à l'issue des études.

Le ministère de l'agriculture, à travers les structures de formation relevant de sa tutelle, a la possibilité d'œuvrer dans le sens d'une satisfaction des besoins exprimés par

le secteur et ce grâce à l'expérience des compétences dans le domaine de la formation et des moyens matériels nécessaires.

Avec la perte des avantages concédés par le passé, à la suite de l'application de la loi 87/19, la demande en formation au niveau de l'appareil de formation agricole avait commencé à régresser dans le temps, jusqu'à menacer même son existence. Les quelques prétendants qui se présentaient ne justifiaient en rien que le choix fait était en accord avec leur volonté, surtout lorsqu'on sait que les candidats inscrits relèvent du milieu urbain, attitude qui semble voiler une manœuvre délibérée de leur part « les garçons, différer dans le temps l'accomplissement du service national ; les filles, d'éviter de se retrouver dans une impasse (sans projet), avec comme conséquence de se voir imposer la volonté des parents, pour un devenir, pour lequel elle n'est peut-être pas encore préparée ».

Cette situation avait amené les responsables du secteur de l'agriculture à déployer son infrastructure scolaire vers d'autres départements ministériels. Sur un total de 60 structures de formation, il n'en restait que 12 établissements. Le centre national pédagogique agricole (CNPA), ayant perdu de fait ses prérogatives, s'était vu reconverti en Institut National de Vulgarisation Agricole (INVA) pour contribuer dans la bataille de la production agricole, en venant en aide aux producteurs.

4.3. La formation agricole : fondements pédagogiques des enseignements ; population cible et finalité du cursus de formation

En Algérie, la formation agricole n'est pas nouvelle, elle date d'un temps ancien. La première école pratique d'agriculture a été créée à Rouïba en 1881 (SOLARI J., 1960/1963). Son organisation était structurée en quatre niveaux (Centres de formation agricole - Ecoles pratiques d'agriculture - Ecoles régionales d'agriculture et Institut national agronomique) et visait à former des acteurs de terrain (ouvriers professionnels, cadres de maîtrise et ingénieur). Cette architecture était restée la même une fois l'accession du pays à son indépendance. Compte tenu de l'immensité des tâches en lien avec la question agraire et la mobilisation qu'elle implique pour mettre en application les programmes arrêtés, un aménagement avait été apporté au niveau des prérogatives, confiant le niveau supérieur (ingénieur) au ministère de l'enseignement supérieur et organisant la formation du niveau moyen en deux paliers : adjoints techniques et techniciens, sur une durée de formation de deux ans. Les enseignements inclus dans le cursus de formation permettent l'acquisition des connaissances et l'apprentissage des pratiques agricoles afférentes aux différentes productions végétales et animales.

Les moyens mobilisés et les fondements sur lesquels repose l'enseignement agricole dispensé ne sont pas des moindres.

Une capacité d'accueil de l'ordre de 300 places pédagogiques pour les ITMAS et 100 places pédagogiques pour les CFVA et CFATS, avec jouissance de toutes les commodités

pour mener une vie décente (internat ; réfectoire ; foyer des élèves ; espaces aménagés pour la pratique du sports).

Une présence simultanée de deux types de population, celle relevant de la formation initiale, qui se distingue par sa jeunesse (15 à 20 ans) et son niveau du cycle suivi (adjoint technique ou technicien) et celle relevant de la formation continue, qui se caractérise par la nature des activités de formation (recyclage ou perfectionnement) ; par la maturité des participants (adultes) et leur expérience tirée du vécu professionnel.

Une démarche pédagogique novatrice. Des groupes pédagogiques réduits (15 élèves au maximum) ; un suivi personnalisé du corps enseignant ; une approche pédagogique appropriée aux élèves peu à l'aise dans les méthodes éducatives classiques (application de la méthode active ; alternance salle – terrain) ; une exploitation agricole et des carrés pédagogiques, comme support à l'enseignement théorique dispensé en salle ; une organisation de stages sur site permettant aux élèves de s'imprégner de la réalité du terrain ; un système d'évaluation continue portant sur les savoirs, savoirs faire et savoirs être.

Si le discrédit en direction de la formation agricole n'avait pu atteindre l'appareil de formation agricole ; le démantèlement des unités de production relevant du domaine de l'Etat l'avait par contre fortement affecté. Le tableau 1 donne une idée sur la forte fluctuation dans le temps du nombre de formés, pour les différentes activités pédagogiques conduites par les établissements de formation agricoles. Depuis, la situation ne semble pas évoluée.

Ce constat inquiétant doit amener les gestionnaires du secteur agricole à rechercher les voies et moyens tendant à réhabiliter le créneau agriculture et à relancer la formation y afférente auprès de son auditoire, étant entendu que le secteur de l'agriculture jouit de plusieurs avantages - la place stratégique qu'il occupe au plan économique ; le nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du pays (1.052.602 unités) ; l'abondance de la main d'œuvre activant dans le secteur de l'agriculture, tous statuts confondus (2.237.867 personnes) ; la diversité des productions agricoles ; la variété des profils de formation offerts et la diversité des thèmes d'étude susceptibles d'être développés ; les nombreuses opportunités offertes en matière de recrutement à l'issue des études, pour peu qu'un réaménagement soit apporté au niveau des textes régissant le principe de la concession des terres relevant du domaine de l'Etat. Cette alternative imposerait la conduite d'un remembrement du foncier agricole, parce que fortement émiettée, pour tendre vers la mise en place d'une exploitation agricole viable, jouissant du caractère d'une entreprise agricole (diversification des activités productrices ; amélioration des conditions de production agricole ; génératrice de postes de travail, à travers le bénéfice de certains avantages, à l'exemple de l'exonération de certaines charges).

Tableau 1. Bilan quantitatif des activités de Formation réalisées en Algérie - Période 2002 –2006

Années	Perfectionnement Des cadres	Formation agriculteurs	Formation	Initiale	Total des formés
			Techniciens	Adjoint. Technique	
2002	3995	9053	312	137	13497
2003	5073		223	148	15814
		10370			
2004	5451	8944	330	157	14882
2005	3090	7503	309	134	11036
2006	4043	6526	280	136	11005
Total	21652	42399	1454	712	66234
Moyenne des formés /an	4330	8479	290	142	13246

Unité : Nombre d'élèves et stagiaires en formation

Source : Communication du sous-directeur de la formation agricole –ministère de l'agriculture.

Cette finalité passe nécessairement par une extinction de la formule attribution individuelle (EAI) pour être réorganisée en attribution collective (EAC). Le présent agencement se baserait sur une fourchette établie par zone de production, pour mettre fin aux disparités existantes entre les bénéficiaires et surtout permettrait aux élèves formés de prendre place sur les surfaces dégagées ou de renforcer les groupes déjà en place (EAC) par de nouvelles arrivées, en tant que membres.

5. DISCUSSION

Les structures de formation agricole sont d'une importance capitale au plan humain (acquisition de compétences professionnelles) et économique (amélioration des rendements des productions agricoles conduites). Le rang alloué à ce type d'établissement au niveau des grandes puissances explique l'écart du niveau de production agricole entre les pays émergents et les pays développés. Aussi, pour que le niveau de technicité des intervenants en milieu rural (encadrement et producteurs) soit similaire à celui de leurs semblables des pays développés, un renforcement de leurs compétences et une rénovation de leur façon de faire doivent être la règle pour espérer tendre vers une amélioration de la situation en milieu agricole.

Cette projection, pour devenir réalité, impliquerait que le créneau formation agricole, en tant qu'outil de développement, face l'objet d'un apport d'un certain nombre

de dispositions à prendre et de mesures à décider. Ces dernières permettraient de réhabiliter la formation agricole et de renforcer les enseignements dispensés, avec pour impact : le créneau agriculture en le redorant ; la formation agricole en la valorisant ; les élèves formés, en reconsidérant leur statut.

5.1. La réhabilitation du créneau formation agricole auprès des candidats potentiels.

Pour contenter ceux qui montrent une certaine réticence vis-à-vis du bienfondé de la formation agricole, en tant qu'instrument de développement, nous citons à titre d'illustration l'exemple du Maroc, lequel jouit d'une forte analogie avec l'Algérie, en divers points « géographique ; milieu naturel ; sphère agricole ; religieux et organisation sociale », se contentant de se limiter à deux données, que sont (Tableau 2).

Tableau 2. Parallèles de données entre L'Algérie et le Maroc

Données	Algérie	Maroc
Superficie agricole utile	8.500 000 ha	8 700 000 ha
Population en 2016	40.400.000 personnes	35.276.786

Sources : Pour l'Algérie : <http://rcmed.org/pays/algerie/donnees-generales>. National des Statistiques - Population et Démographie – 1^{er} décembre 2016. Pour le Maroc : www.agriculture.gov.ma – L'agriculture Marocaine en Chiffres <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/MAR/FR/SP.POP.TOTL.html>

Les difficultés auxquelles font face les structures de formation agricole en Algérie (recrutement des élèves en formation et placement des élèves diplômés en milieu professionnel) ne préoccupent guère les responsables marocains, si l'on se fie à l'importance des infrastructures de formation en activité (WIKIPEDIA).

Le ministère de l'agriculture dispose de 53 établissements, dont : 7 lycées agricoles préparant au baccalauréat en sciences agronomiques ; 8 Instituts de Techniciens Spécialisés en Agriculture (*ITSA*) formant des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés ; 16 Instituts de Techniciens en Agriculture (*ITA*) formant des techniciens et des ouvriers qualifiés, et de 22 Centres de Qualification Agricole (*CQA*) formant des ouvriers qualifiés.

Le ministère de l'éducation nationale dispose de 02 lycées agricoles et 30 collèges ruraux.

Le mouvement associatif a sous sa coupe 12 maisons familiales rurales.

Ces données, comparées à celles que compte l'Algérie (12 structures en place), montrent un écart important, renforcent davantage notre conviction à maintenir en activité les structures de formation agricole relevant du ministère de l'agriculture, surtout lorsque l'on sait que le devenir du secteur agriculture est prometteur, parce que beaucoup reste à faire, sinon tout est à faire. La mission des établissements de formation agricole ne se limite pas de nos jours à former des élèves et acteurs de terrain aptes à mettre en œuvre les itinéraires techniques des productions agricoles, au sens où une variation de taille est apparue de nos jours, laquelle impose le bénéfice de capacités pluridisciplinaires, pour pouvoir tirer parti de la diversité des situations géographiques ; des modes de production et être en mesure de se prémunir de l'incertitude. Ces visées imposent le renforcement du fond documentaire, par un abonnement aux revues techniques et scientifiques, permettant aux enseignants d'illustrer leurs contenus par les résultats techniques obtenus sur terrain ; l'octroi de certains avantages incitatifs (priorité dans l'attribution des terres relevant du domaine public) en direction des ruraux, pour susciter leur engouement pour la formation agricole, alternative qui permet par ailleurs de les maintenir à leur terroir et d'en faire des agents de progrès ; la mise en place de dispositifs réglementaires soumettant les producteurs à une affiliation auprès de la caisse d'assurance des non-salariés (CASNOS), pour ouvrir droit au bénéfice d'une pension, une fois les conditions remplies, procédé qui permet d'assurer un renouvellement au sein des bénéficiaires (concessionnaires).

5.2. Le renforcement des enseignements du créneau de formation en agriculture

Le souhait de voir la formation agricole recouvrer sa crédibilité d'antan nécessite son renforcement, à travers la prise d'un certain nombre de mesures, dont la mise en place de passerelles permettant aux plus méritants d'accéder d'un niveau à un autre. L'autre commodité à rechercher est de cumuler sur le même site la dispense de formations de plusieurs niveaux. Pour que le produit de ces établissements de formation puisse répondre aux sollicitations du terrain, l'enseignement dispensé doit être étayé par des exemples tirés du vécu du terrain, exigence qui nécessite l'établissement d'un lien étroit avec les organismes techniques de recherche et d'expérimentation. La capitalisation de données et d'informations recueillies auprès de ces derniers peut être mise à profit lors de rencontres à caractères scientifiques et techniques, faisant de ces deux institutions (appareil de formation agricoles et établissements de recherche techniques et scientifiques) un diffuseur de progrès ; un lieu de rencontres et un espace d'échanges. Pour le volet formation continue, l'exploitation agricole annexée à l'établissement, en plus de constituer un lieu d'apprentissage pour les apprenants, servirait comme champ expérimental pour le personnel d'encadrement ; comme espace de démonstration pour

les différents acteurs (élèves ; encadrement ; producteurs) et comme vitrine, pour l'environnement agricole.

6. CONCLUSIONS

L'émancipation du monde rural et l'épanouissement du secteur de l'agriculture dépendent pour une grande partie de l'importance du soutien dont ils pourraient jouir. En matière d'acquisition et d'actualisation des connaissances, l'appareil de formation agricole a les capacités de pouvoir rendre concrète cette perspective. La formation agricole, cheville ouvrière de tout changement, a permis aux pays et aux nations qui ont su lui donner l'importance et la place qu'elle mérite de se retrouver à la tête du peloton en matière de production agricole.

7. REFERENCES

- ACTUALITIX. Part de l'agriculture dans le PIB (PIB agricole).
<https://fr.actualitix.com/pays/dza/algerie>.
- AGBOKOU, L. 2016. Que faire pour intéresser les jeunes à l'agriculture ? Blog d'un professeur – Collège d'enseignement général à Porto-Novo – 8mars.
- AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT (2018). Démographie algérienne.
- AGENCE PRESSE SERVICES. 2018. La population algérienne a 42, 2 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018. <http://www.aps.dz/algerie/75645-la-population-algerienne>
- ALGERIE ECO. 2016. Exode rural : 82% de la population algérienne vivra en ville en 2050. <https://www.algerie-eco.com/2016>.
- ASSIA, H., 2016. Algérie : Rentrée scolaire pour les uns, retour à la corvée pour les autres. CNP NEWS, 31 Aout 2016.
- AUBRY, C. 2007. La gestion technique des exploitations agricoles, composante de la théorie agronomique. Ruralia [En ligne], 21 : 2007
- BAOUCHE, F. 2014. L'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les réformes [En ligne]. Thèse Droit rural. Poitiers : Université de Poitiers, 2014. Disponible sur Internet
- BEDRANI, S., CHERIET, F. 2012. Quelques éléments pour un bilan d'un demi-siècle de politiques agricoles et rurales. Les cahiers du CREAD n° 1006 – 2012 Page 142.
- BENACHENHOU, A. 1979. L'exode rural en Algérie. Broché. <https://www.amazon.fr/L%C3%A9xode-rural>

- BENALI, A. 2018. 240 000 diplômés sortent annuellement des centres de la formation professionnelle. 15 janvier 2018 - <https://www.algerie-eco.com>
- BENRICHA, B. 2012. L'habitat rural entre aspirations et production. Cas d'El Tarf et Annaba –Thèse de magister option habitat et environnement urbain – Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement du territoire – département d'architecture et d'urbanisme – Université de Mentouri Constantine.
- BERRANEN, H. 2007. Sous-direction formation au ministère de l'agriculture. La Formation agricole en Algérie : Problématique et prise en charge des nouveaux besoins
- BESSAOUD, O. 1980. La révolution agraire en Algérie. Continuité et rupture dans le processus de transformations agraires. *Revue Tiers monde*. Année 1980- 83. pp 605-626
- BESSAOUD, O. 2006. La stratégie de développement rural en Algérie - CIHEAM Montpellier - Options méditerranéennes – Série A/n°71 – Séminaires Méditerranéens – Pages : 79 à 89.
- BESSAOUD, O. 2013. Aux origines paysannes et rurales des bouleversements politiques en Afrique du Nord : l'exception algérienne. *Maghreb - Machrek* 2013/1 (N° 215), pages 9 à 30
- BLIDI, A. 2006. Etude du CNEAPD sur la pauvreté. *Journal El Watan* du 5/08/2006.
- BOUDEDJA, N. 2004. Dossier El Watan, 12 octobre 2004. 8,2 millions d'hectares de surface utile <http://www.algeria-watch.org>
- BRETONES, G.J. 1969. L'enseignement agricole et l'éducation rurale dans la stratégie du développement. *Revue Tiers Monde* Année 1969 : 38 pp. 301-334
- CROPSCIENCE BAYER ALGERIE. 2017. L'Agriculture en Algérie - Indicateurs économiques de l'Algérie. [http://www.algeria.cropscience.bayer.com](http://www.algeria.cropsscience.bayer.com)
- DELECRAZ, J. 2017. Théorie de l'esprit : qu'est-ce que c'est, comment l'évaluer et quelques activités pour l'améliorer. <https://blog.cognifit.com/fr/>
- DE VILLERS, G. 1980. L'état et la révolution agraire en Algérie. *Revue Française de sciences politiques* Année 1980. 30-1 pp112-139
- FAO. 2016. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. pp 214. <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>
- GEORGE, P. 1977. Réflexions sur quelques aspects actuels d'un vieux problème : l'exode rural. *Noréis* Année 1977 95 ter pp. 99-107
- HAICHOOR, S., BRYANT, C. 2012. Quelles dispositions prendre, afin que la campagne algérienne réapproprie ses fonctions (Aire de culture et cadre de vie) ? *International of Advanced Studies and Research International of Advanced Studies and Research in Africa* 3(2): 135 – 156.

- HAICHOOR, S. 2014. Le développement rural et agricole en Algérie. Concept et réalité. Cas de la wilaya de Sétif. Thèse de doctorat en géographie et aménagement. Université des sciences et de la technologie Houari Boumediene (USHTB) Alger
- HARBISON, F.H., ANDREW MYERS, C. 1964. Éducation, main-d'œuvre et croissance économique: stratégies de développement des ressources humaines. Tata Mc Graw-Hill Education, 1964.
- LUCAS, P. 1973. Réforme agraire en Algérie. Revue percée. Numéro thématique : L'Homme et la société. Année 1973 : 27, pp. 131-142
- OFFICE NATIONALE DES STATISTIQUES. 2011. Direction technique chargée des statistiques régionales, de l'agriculture et de la cartographie - Recensement général de la population et de l'habitat 2008 - Armature urbaine – ONS - septembre - 213 p
- PERSPECTIVES MONDE. Algérie, Population. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan>
- PERSPECTIVES MONDE. Maroc population. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan>
- PISTRE, P. 2012. Renouveaux des campagnes françaises Évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales. Thèse de Doctorat, Université Paris Diderot, (Paris 7).
- PINTUS, F. 2009. Vivre en milieu rural. MediTERRA 2009 pp 211 à 241
- RGPH. 2008. Algérie. Démographie algérienne.
- RAMBAUD, P. 1966. Le travail agraire et l'évolution de la société rurale. Etudes rurales. Année 1966 22-24 pp135-173
- ROLLAND, J.P. 2016. La formation agricole et rurale des jeunes Un enjeu crucial en Afrique. Afrique contemporaine 2016/3 (N° 259), pages 122 à 125
- ROSENTAL, P.A. 1994. L'exode rural mise à l'épreuve d'un modèle politix. Revue des sciences sociales du politique. Année 1994. 25 pp 59-72
- SOLARI, J. 1963. L'enseignement agricole en Algérie 1830 à 1962. <http://www.algerie-ecole-1830-1962.com/>
- SOLIDARITE PAYSAN. 2016. Rapport d'étude sur les mécanismes psychosociaux en jeu chez les agriculteurs en difficulté : Des agriculteurs sous pression : une profession en souffrance –Mars 2016.
- WIKIPEDIA. Enseignement agricole au Maroc. https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Enseignement_agricole_au_Maroc
- YUSUF, K. 2014. Formation et emploi dans les pays méditerranéens. Fiche pays système d'éducation et de formation Algérie. Université du Sud Toulon-Var. <https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2015/04/Etude-OCEMO-Fiche-Algerie.pdf>